



AMICALEMENT WEB



SAISON 2014-2015 – N°135 – 2 mars 2015

Amicalement Foot n°24, de février

Le n°24 d'Amicalement Foot, de février 2015, a été expédié aux adhérents 2014-2015. Au sommaire : le compte-rendu de la réunion du Bureau Départemental, du 17 janvier – la présentation du projet-club, par Patrick PION – le concours de dessin pour les U11.

L'Entraîneur Français n°397, de janvier-février

Est arrivé dans les boîtes à lettres.

Réunion de présentation de l'offre de formation proposée aux éducateurs

Le **District du Jura de football** organise une **réunion de présentation de l'offre de formation** offerte aux clubs et aux éducateurs. Cette réunion se tiendra **au siège du District** à Lons le Saunier le **mardi 10 mars à 19h00**.

Pierre angulaire de la politique sportive du District, **la formation des éducateurs** est un élément essentiel que le District s'efforce de développer avec ses cadres techniques afin de se rapprocher du credo fédéral : **"une équipe = un éducateur formé"**.

En s'associant avec **Haut Jura Sports Formation**, qui propose de nombreuses formations professionnelles (**BPJEPS, BMF...**), le **District** espère offrir aux clubs jurassiens des opportunités de développement.

C'est pourquoi **l'ensemble des éducateurs ou toute personne intéressée** par les sujets traités sont conviés à cette réunion.

Création d'un Critérium Vétérans

Parce que le football ne s'arrête pas à un âge donné, le **District du Jura** s'engage à travers la création d'un **Critérium Vétérans**.

La création de ce **Critérium**, réalisée avec l'aide de représentants de clubs, membres de la **commission "Vétérans"**, permet **de sécuriser la pratique du football chez les Vétérans** aussi bien pour les joueurs que pour les dirigeants de clubs...

La commission "Vétérans" du District est parti d'un constat simple et implacable : le **nombre d'équipes vétérans** est en perpétuel augmentation ces dernières années...mais il arrive bien souvent que les joueurs pratiquent le football **sans être licenciés** et donc pratiquent **sans couverture en terme de responsabilité civile et sociale**...

Si la licence n'est pas obligatoire pour pratiquer un sport de loisir, le **Code du sport** stipule que la licence est incontournable **pour la pratique en club ou en association à**

des rencontres sportives ou à des compétitions (même amicale). L'intérêt de se licencier lorsque l'on pratique le football vétérans est de pouvoir **profiter de l'assurance sportive, comprise dans la licence.** Cette assurance **couvre la responsabilité civile dans le cadre de la pratique du football** (blessures et/ou dégâts matériels involontaires). Les joueurs non licenciés ne profitent pas de cette licence-assurance et peuvent mettre en jeu **leur responsabilité personnelle, ainsi que celle du club.**

Ce Critérium Vétérans permet donc de **sécuriser la pratique.** Un guide de la pratique Vétérans a été réalisé par les membres de la commission et reflète les idées véhiculées du football pour les vétérans. **Les contraintes compétitives du football classique ont été écartées : pas de calendrier officiel** (les équipes vétérans affrontent les équipes qu'elles désirent) ; **pas d'arbitre officiel ; pas de droit d'inscription ; pas de classement officiel...**

Les seules "obligations" demandées aux clubs qui souhaitent rentrer dans cette démarche de sécurisation est de s'inscrire en envoyant un courriel au District et de renvoyer la feuille de match spécifique par courrier au District (voir le guide la pratique Vétérans). Il est possible de s'inscrire dès à présent dans ce Critérium Vétérans...

Changement de procédure des demandes d'équivalences des diplômes d'entraîneur

La procédure concernant les **moyens de paiement des frais de dossier des demandes d'équivalence** a désormais évolué. Le règlement ne s'effectue plus par chèque mais en **paiement en ligne sécurisé.**

FMI. Les clubs se forment.

Les clubs de DH formés à la feuille de match informatisée !

Avec l'arrivée de la 1ère journée de reprise du championnat de Division Honneur, championnat qui verra le lancement de la feuille de match informatisée dans notre ligue, les référents et secrétaires des clubs concernés se sont formés. En effet, les locaux du district DSHD ont accueillis 8 clubs de DH le samedi 14 février.

Au cours de cette formation placée sous l'autorité de Jean-Marie COPPI, président du District, assisté de Michel ROUILLAUD, les personnes présentes ont appris les différentes phases nécessaires à l'utilisation de la FMI, à savoir :

- télécharger l'application,
- préparer la FMI en amont de la rencontre,
- remplir la FMI le jour de la rencontre, ouverture remplissage clôture,
- transférer la FMI en aval de la rencontre,

Ils étaient donc prêts pour une première utilisation le 22 février, avec la présence sur les rencontres, au côté des utilisateurs, de référents des instances.

ON EN PARLE SUR LE SITE INTERNET DE L'A.E.F.

Vendredi dernier, l'Amicale du Jura organisait une soirée autour du thème « Projet Club » en la présence de Patrick Pion, directeur technique national adjoint. Gilles Baudet revient sur cet événement qui a réuni plus d'une cinquantaine d'amicalistes du département : *c'est clairement une soirée satisfaisante avec une présentation Powerpoint de M. Pion, suivie de longs échanges entre les éducateurs présents. Le DTN adjoint est revenu sur l'importance d'avoir un projet de club afin d'être plus crédible auprès des parents, des joueurs, des partenaires. Avoir un projet, c'est aussi l'occasion de rêver, même pour des clubs amateurs. En tout cas, quand on a la chance d'avoir une telle personne à proximité, il faut saisir l'opportunité d'organiser un événement. Ce genre de conférence me ravit,* confie le président de l'Amicale 39.